$N^{\circ}$  348

## **SÉNAT**

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

Annexe au proces verbal de la se noe du 6 juin 1990

## PROJET DE LOI

ADOPTE PAR! ASSE BLÉE NATIONALE EN NOUVELLE LECTURE,

relatif à l'office français de protection des réfugiés et apatrides et à la commission des recours.

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Réglement et d'administration générale.)

L'Assemblée nationale a adopté, en nouvelle lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numeros

Senat Première lecture 220, 244 et T.A. 90 (1989-1990), 316. Commission mixte paritaire 339.

Assemblee nationale (9' legisl ) Première locture 1295, 1356 et T.A. 270.

Commission mixte paritaire 1406.

Nouvelle lecture 1409 rect. 1410 et T.A. 304.

Etrangers

Artic	le premier	A.		
Suppres	sion maint	enue	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
•••••		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••	
Α	.rt. 2 à 4.			
Suppres	sion maint	enue	*****	
Délibéré en séance publiqu	e, à Paris,	le 5 juin 19	990.	

Le Président,
Signé: LAURENT FABIUS.